

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32. A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclamés... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAPITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Juin 1879.

Chronique générale.

L'émotion causée par la mort du jeune Prince impérial ne doit pas nous faire perdre de vue les intérêts d'ordre supérieur qui s'agitent à la Chambre des députés.

Samedi, M. Paul Bert, successeur désigné de M. Jules Ferry à l'instruction publique, a dévoilé les visées matérialistes de la libre-pensée, revendiquant la direction exclusive de la jeunesse française pour la façonner à son image.

Lundi, M. Duhamel a parlé dans le même sens, et avant-hier M. Spuller, rapporteur de la commission, a soutenu la même thèse qui fera, sans doute, le fond de tous les discours que les ennemis de la liberté apporteront dans cette discussion.

D'après les orateurs de la gauche, les projets Ferry ne menacent ni la liberté de conscience, ni la liberté des cultes, et les droits de la famille restent intacts.

D'arguments sérieux en faveur des projets de loi, il n'y en a pas l'ombre; de la logique dans les idées, pas davantage; mais de la haine et de la passion. C'est la cause du despotisme de l'Etat plaidée par le fanatisme, et l'on peut se demander si M. Duhamel, qui parle avec tant d'emphase de la « société laïque tolérante et humaine », ne regrette pas, au fond de son cœur, de n'avoir pas à sa disposition les bûchers de l'Inquisition pour y brûler les « cléricaux ».

Nous ne sommes plus au seizième siècle. Il n'y a plus de tortionnaires, mais nous avons la guillotine, et la Révolution nous a même montré, à diverses époques, qu'elle savait trouver des procédés d'extermination plus expéditifs.

Le prince Napoléon, dit le Figaro, fait démentir partout, avec beaucoup d'énergie, la lettre qu'un très-grand nombre de journaux lui ont attribuée. Il se défend d'avoir rien écrit, ni sous forme de note, ni sous forme épistolaire, qui ressemble en quoi que ce soit au contenu de la lettre reproduite en même temps par des feuilles conservatrices et par des feuilles républicaines.

On remarque, dit le Français, que le nouveau projet de règlement préparé par la Chambre des députés et codifié par M. Bernard Lavergne (le même qui a si bien agrémente, par des réflexions de son cru, la publication des dépêches des ministres du 16 Mai), est calqué évidemment sur la loi de 1852 sur la presse.

Les journaux conservateurs, sans distinction de parti, ont rendu hommage à la mort honorable du jeune héritier des Napoléon, et plaignent la pauvre mère, si cruellement atteinte dans ses dernières espérances.

Le Prince a péri en faisant vaillamment son devoir d'officier d'état-major. A quelle opinion qu'on appartienne, on ne peut que rendre hommage à sa conduite courageuse.

On ne peut que plaindre surtout sa malheureuse mère, qui, dans l'espace de quelques années, a été abreuvée de toutes les amertumes : anxiétés d'une guerre funeste, désastres de l'invasion, perte d'un trône, péripéties de la fuite devant l'ennemi, douleurs de l'exil, mort de son mari, sollicitudes produites par les combinaisons formées en vue de ressaisir le pouvoir, et enfin la perte de son fils unique, tué loin d'elle, à l'âge de vingt-trois ans, et dont l'image ne lui apparaîtra plus que sous la forme d'un cadavre percé de coups et dépouillé par les sauvages.

Cette succession d'infortunes est bien propre à rappeler que tout n'est que vanité sur cette terre. La religion qui nous donne ce grand enseignement peut seule apporter des consolations à de si grandes déceptions et à de si profondes douleurs.

Des députés et des sénateurs harcèlent les ministres pour les presser de prendre l'initiative d'un projet de loi de bannissement immédiat contre les princes des familles Bonaparte et d'Orléans, sans excepter ceux qui servent actuellement dans l'armée.

Le gouvernement paraît fort embarrassé de résister aux actives sollicitations qui lui sont adressées par les membres républicains les plus influents des deux Chambres. C'est le régime de la proscription que les députés veulent imposer à la République.

Lundi a paru un volume qui va faire sensation : il s'appelle Gambetta. C'est la biographie du président de la Chambre par l'ami Bordone. Il y a là de quoi exciter la curiosité publique.

Les nouvelles d'Egypte sont encore contradictoires, et cependant le bruit de l'abdication du khédive a pris depuis hier plus de consistance.

D'après un journal anglais, la France et l'Angleterre auraient promis au vice-roi de lui garantir une liste civile et l'ordre de succession dans sa famille.

Mais cette dernière question ne laisse pas que de présenter quelques difficultés.

D'après l'ancien droit successoral, ce serait l'oncle du khédive, Halim-Pacha, qui serait le présomptif héritier, tandis que, selon les désirs et les arrangements d'Ismail, c'est à son fils qu'il entend laisser le pouvoir souverain. Ce conflit pourrait bien retarder la démission annoncée et changer au dernier moment les résolutions du vice-roi.

LE DÉPART DU PRINCE IMPÉRIAL

POUR LE CAP.

Un ami intime du Prince impérial nous rappelle, dans l'article suivant, les raisons qui ont déterminé l'infortuné jeune homme à prendre du service dans

le corps expéditionnaire d'Angleterre au Cap. Nos lecteurs liront ces lignes avec intérêt.

Depuis une année déjà, le Prince impérial, désireux de payer sa dette à l'hospitalité que lui avait donnée l'Angleterre, cherchait et attendait avec impatience l'occasion de servir sous les drapeaux de notre alliée de Sébastopol.

Au mois de mai 1878, au moment où des bruits de guerre entre la Russie et les forces Anglo-Turques venaient de se répandre dans les Iles Britanniques, les volontaires accoururent en foule et des camps furent improvisés aux environs de Londres pour instruire ces jeunes soldats.

Le Prince parlait déjà hautement à ce moment, à qui voulait l'entendre, de son désir d'aller faire ses premières armes en Orient : il s'en ouvrit à quelques amis.

Son projet avait l'inconvénient cependant, dans le cas d'une restauration impériale, d'avoir combattu cette grande puissance destinée, elle aussi, à devenir notre alliée un jour. De plus, combattre pour la Turquie, c'était combattre pour l'islamisme contre les chrétiens, pour l'oppression contre une sorte d'affranchissement que promettait la Russie.

Hôte de Chislehurst à cette époque, j'eus l'honneur de causer avec le Prince à ce sujet.

Après avoir écouté mes raisonnements, qu'il avait sans doute entendus déjà cent fois : — « Enfin, dit le Prince, si cependant ma batterie part pour la Turquie, je ne puis rester ici tranquillement. L'Angleterre m'a donné une hospitalité que je dois payer à tout prix ! — Vous serez bien avancé, Monseigneur, lui dis-je en plaisantant, d'aller offrir votre tête à quelque bachi-bouzouk ! Hélas ! je ne savais pas si bien dire.

« Bah ! reprit le Prince impérial en riant, un jour plus tôt ou un jour plus tard ! Et d'ailleurs, j'ai des héritiers. Tous mes parents ne sont pas républicains. Vous aurez mon cousin Victor à un moment donné !... »

La guerre n'éclata pas. Le Prince n'eut pas à partir.

Deux mois plus tard, le canon autrichien grondait en Bosnie. Le Prince impérial écrivit à l'empereur d'Autriche, lui demandant à prendre service dans son armée. L'empereur François II refusa, ne voulant pas encourir la responsabilité immense de voir le prétendant au trône de France combattre, exposé aux dangers d'une guerre sanglante.

Enfin, après les premiers massacres commis par les Zoulous en Afrique au mois de février, l'Angleterre résolut de renforcer son corps expéditionnaire. La batterie du Prince impérial fut désignée. Il écrivit immédiatement au duc de Cambridge, et sa demande, soumise au conseil des ministres, fut repoussée par lord Beaconsfield.

Sans perdre patience, après avoir bien mûri son projet et décidé à tout faire pour partir, le Prince impérial écrivit au prince de Galles. Il lui dit d'une façon si touchante son désir de servir l'Angleterre pour reconnaître l'hospitalité qu'il y avait reçue en exil et trouva si bien la note qui devait émouvoir, que cette lettre, envoyée par l'héritier de la reine au prochain conseil des ministres, y fut lue et convainquit.

Le Prince fit appeler M. Rouher et lui fit part de sa résolution inébranlable.

M. Rouher rapporta l'admirable lettre que publièrent les journaux de cette époque.

A un ancien ami de son père, il écrivit :

« Mon cher G... Je veux vous annoncer personnellement mon départ pour l'Afrique. Vous m'avez toujours conseillé de me mettre en avant, de me faire connaître et d'agir en homme et en soldat. Une occasion s'est offerte à moi. Je pars avec mes compagnons de l'armée anglaise et avec ma batterie. Si vous entendez parler de moi, malgré la distance, j'espère que ce sera à ma louange. Soyez sûr que le sang des Bonaparte qui brûle en moi ne faiblira pas au danger... »

Deux jours plus tard, le Prince partait pour Southampton. Le Danube appareilla : installé dans sa cabine, ayant à côté de lui l'Impératrice en larmes, le Prince impérial reçut tour à tour les quelques fidèles qui étaient venus l'accompagner jusque-là. Tout le monde était ému ; une teinte mélancolique et triste présida à ces adieux. Le ciel lui-même était couvert de nuages ; les cœurs se resserraient à l'idée de cette longue séparation. Enfin, on hissa le pavillon français sur le grand mâât du Danube et le vaisseau sillonna la vague au moment où dix mille Anglais, accourus sur la jetée, saluaient le départ du fils de Napoléon III.

« God save the Prince Imperial. » L'Impératrice resta longtemps sur la rive, les yeux fixés sur le point noir qui diminuait toujours jusqu'à ce qu'il eût disparu à l'horizon.

Le Prince passa à quelques lieues de la France, en mer. Il put la saluer une dernière fois ! Hélas ! elle n'aura jamais pu l'acclamer. — Dieu l'a voulu !

Etranger.

Chislehurst, 24 juin 1879.

Les noms les plus illustres de l'Angleterre figurent sur le registre. Hier, un grand nombre de Français sont venus à la messe ; la plupart arrivaient de France.

Des artistes, des savants, de simples prêtres, des artisans, d'anciens maîtres de requêtes au conseil d'Etat, des nobles et des paysans français se sont inscrits.

Les télégrammes abondent ; on en a reçu 2,263 (5 h. 1/2) de toutes les parties du globe, un grand nombre de l'Amérique.

Les artistes de la Comédie-Française se sont fait inscrire.

On dit à l'instant que plusieurs milliers de Français ont déjà signifié au comité de l'Appel au peuple leur intention d'assister aux funérailles, qui auront lieu vers le milieu de juillet.

Quant au successeur du Prince impérial, on est ici dans l'ignorance la plus profonde. Des amis dévoués conseillent de tout confier à M. Rouher : on est sympathique au choix éventuel du prince Victor-Napoléon. Un sénatus-consulte peut être écarté, dit-on, par un plébiscite, et conséquemment il ne s'agit que d'obtenir le consentement du jeune prince. Comme il est impossible de plébisciter en ce moment, les chefs du parti se chargeraient de recueillir les adhésions écrites des impérialistes auxquels on demanderait d'écrire si, oui ou non, ils veulent provisoirement reconnaître le prince jusqu'à ce que le peuple français puisse par ses votes décider cette question et ratifier ce choix.

L'initiative prise par les officiers de l'artillerie royale à Woolwich et par M. Algero Borthwich, directeur du Morning Post,

en vue de recueillir des souscriptions pour élever un monument à la mémoire du Prince impérial, est approuvée par toute la société anglaise.

Les chèques à l'ordre de M. A. Borthwich affluent au *Morning Post*; on s'attend à recevoir une somme qui permettra d'ériger une statue en bronze, sur la place d'armes de Woolwich. La famille royale a promis de souscrire.

L'entrevue de la Reine et de l'Impératrice a été tellement émouvante et pénible que la Reine suffoquait de larmes; tenant l'Impératrice longuement embrassée, elle lui a dit qu'elle voulait que les plus solennels honneurs fussent rendus au Prince et qu'elle voulait perpétuer la mémoire du Prince impérial, qui vivra à tout jamais dans le cœur de la nation anglaise.

Quoique encore très-faible et très-abattue, l'Impératrice reprend un peu de courage. Elle souffre beaucoup d'une irritation de la gorge, et ne peut prendre que du bouillon.

Berlin, 24 juin.

L'Empereur et l'Impératrice veulent prendre le deuil pour la mort du Prince impérial; la reine Victoria leur a persuadé d'accomplir cet acte de convenance; mais M. de Bismarck s'y oppose énergiquement. Il se pourrait cependant que, cette fois, on ne l'écouterait pas.

Vienne, 24 juin.

L'empereur François-Joseph a été vivement attristé de la nouvelle de la mort glorieuse du Prince impérial. Sa Majesté et l'Impératrice n'ont voulu laisser à personne le soin de télégraphier en leur nom et ont elles-mêmes rédigé la dépêche de condoléance à l'Impératrice Eugénie.

Le comte de Chambord a montré une fois de plus sa grandeur d'âme en télégraphiant à l'Impératrice. Tout le monde ici applaudit à cette noble démarche.

Comme les cours d'Angleterre et d'Autriche, les cours d'Italie et de Russie viennent de prendre le deuil de la mort du Prince impérial.

Chislehurst, 25 juin.

Voici le bulletin du docteur Corvisart, midi :

« L'Impératrice n'a pas dormi. L'absence continue d'un repos qui serait si nécessaire pour calmer l'état de l'Impératrice donne de grandes inquiétudes. »

Chislehurst, 25 juin, 4 h. matin.

L'état de l'Impératrice est le même qu'hier, sans aucune amélioration.

Elle n'a pris qu'une tasse de chocolat. Personne ne sera admis près d'elle aujourd'hui.

### Chronique militaire.

Par modification aux dispositions de la circulaire et du règlement du 16 septembre 1854, le ministre de la guerre vient de décider que les autorisations de mariages, ainsi que les certificats de bonne conduite, seront accordés par MM. les généraux commandants les corps d'armée et par les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux sous-officiers du personnel de la justice militaire placés sous leurs ordres.

Il sera donné avis au ministre de la guerre de la délivrance de ces autorisations et de ces certificats, afin qu'il en soit pris note au dossier des intéressés.

En cas de refus de l'un ou de l'autre, les motifs en seraient portés à la connaissance du ministre.

Dernièrement, M. le ministre de la guerre autorisait la création de corps de musique pour les régiments territoriaux, et déjà plusieurs de ces régiments, entre autres le 102<sup>e</sup> et le 109<sup>e</sup>, possèdent des musiques. D'autres sont en train d'en organiser. Les musiciens de l'armée territoriale jouiront, en temps de service, des mêmes immunités accordées à leurs collègues de l'armée active.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons que M. Daniel Bac donne, aujourd'hui jeudi, à la Mairie, une soirée artistique des plus intéressantes.

Session du baccalauréat à Angers. — Il nous paraît nécessaire de compléter le récent avis que nous a communiqué l'Académie relativement à la session du baccalauréat, à Angers. L'instruction du 27 mai, à laquelle on nous renvoie, ne contenait rien de spécial à la session d'Angers, qui, à ce moment, paraissait devoir être supprimée. Or, il serait utile que l'on fit connaître aux candidats la date d'ouverture et de clôture du registre d'inscriptions.

D'après nos renseignements, nous croyons pouvoir dire que, dès maintenant, les candidats sont admis à se faire inscrire au bureau de M. l'inspecteur d'Académie, et que, très-probablement, le registre sera clos, comme d'habitude, le 26 juillet au plus tard. (Union de l'Ouest.)

On écrit de Tours à la République française :

« Les processions ont eu lieu sans éclat. Le général de Galliffet a exécuté strictement les prescriptions des règlements militaires. On s'attendait à voir figurer dans les cortèges religieux le général de Grammont, connu pour ses idées cléricales avancées et fondateur du cercle catholique militaire dit de Saint-Martin. Mais, par suite des ordres donnés par le général de Galliffet, il n'en a rien été, et quelques officiers bien connus à Tours pour leurs exagérations religieuses se sont seuls associés publiquement aux processions. Le général de Grammont et ses collègues ont pris leur revanche le jour de la fête du Sacré-Cœur. Une procession solennelle a eu lieu dans l'intérieur du collège des Jésuites, situé à Tours, près du théâtre. Le dais était porté par le général Bastoul, le général de Ricaumont, le général de Grammont et un officier d'état-major, tous en grand uniforme. De superbes reposoirs avaient été édifiés dans les cours. Les chants parvenaient au public, massé dans la rue et qui à travers les grilles put apercevoir le cortège. »

Nous croyons superflu pour nos lecteurs de relever ce qu'il y a de contraire à la liberté de conscience dans les attaques du correspondant de la République française contre le général de Grammont et les autres officiers généraux qui se sont permis d'affirmer leur foi catholique.

Nous lisons à ce sujet dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Plusieurs journaux, la République française en particulier, se préoccupent de la présence d'officiers supérieurs à la procession qui a eu lieu dans l'intérieur du collège des Jésuites. »

« Le Rappel qui parle aussi de cette grave affaire demande qu'on fasse un exemple. »

« En vertu de quelle loi pourrait-on agir ? »

« C'est ce que ces bons journaux ne disent pas. Mais cela est inutile; la loi, aujourd'hui, c'est le bon plaisir des Anglais, des Suisses, des Génois, des Polonais, à peine naturalisés, que le caprice des électeurs a fait nos maîtres. »

« Les généraux qui ont affronté le feu des batailles seront punis comme de simples écoliers, par les braves qui, pendant que les autres se faisaient tuer, — fumaient des cigares exquis et faisaient voler sur les ailes du télégraphe des dépêches dans le genre de celle-ci : « Soyez toujours gais et de bonne composition ! » »

« Voilà où nous en sommes — et ce n'est que le commencement ! »

Les renseignements que nous recevons de tous les points de la Charente-Inférieure nous indiquent que jamais la Fête-Dieu n'avait été célébrée avec autant d'empressement et d'éclat que cette année.

Royan, — qui a pour maire M. Frédéric Garnier, membre du Conseil général, — Royan est la seule commune du département où, de par arrêté municipal, — et ce sera l'une des gloires de la vie publique de M. Garnier, — le Saint-Sacrement ait été privé des hommages publics traditionnels. Les processions avaient été interdites à Mornac et à l'Eguille, mais ces mesures ont été rapportées presque aussitôt.

« A Virson, petite paroisse d'à peine 500 âmes, près d'Aigrefeuille, la procession n'avait pas eu lieu depuis la Révolution, nous nous dans le Bulletin religieux. Elle a été rétablie cette année! Qu'on juge de l'effet qu'elle a produit! Ces jeunes filles en blanc, ces gracieux reposoirs soit dans le bourg, soit dans le jardin de l'Orphelinat

qui vient d'y être récemment installé, c'était un ravissement pour cette bonne population: elle s'y est portée tout entière. Oh! comme les fêtes religieuses sont encore les meilleures fêtes du peuple. »

Tours.

Un horrible suicide. — M. Jules Déville, trésorier-payeur général à La Roche-sur-Yon (Vendée), arrivé dimanche à Tours, était descendu dans un hôtel de la rue Royale. Il venait de Paris.

Rien dans son attitude et dans sa conversation ne pouvait donner lieu de soupçonner le fatal projet qu'il devait mettre à exécution le lendemain.

Ayant manifesté le désir de visiter les principaux châteaux situés dans le département, on lui signala les magnifiques résidences de Chenonceau et d'Amboise. Mais le train qui conduisait à Chenonceau étant parti au moment où il témoignait le désir de faire ces excursions, il renonça à se rendre dans cette localité et partit pour Amboise.

Il visita le château, et le soir, à six heures 35, il reprit le train qui arrive à Tours à sept heures 27.

À la station de Saint-Pierre-des-Corps, où le convoi s'arrêta pendant quelques minutes, on remarqua que M. Déville donnait les marques d'un grand trouble d'esprit et d'une vive agitation. Il s'asseyait et se relevait sans cesse, regardant fréquemment par la portière et jetant un regard égaré dans la direction de Tours.

Le train reprit sa marche, et deux ou trois minutes après, on voyait arriver, en sens inverse, un convoi se dirigeant sur Vierzon.

M. Déville ouvrit précipitamment la portière, sauta sur la voie et se mit à courir vers le train arrivant. Aussitôt des voyageurs poussèrent des cris pour l'avertir du danger auquel il s'exposait, les deux trains devant passer à côté l'un de l'autre. D'autres personnes, sur la ligne, lui firent signe de ne pas avancer.

Mais ce malheureux courait toujours. Alors qu'il se trouvait à une distance de 40 mètres environ du train, il se jeta sur la voie, le haut du corps appuyé sur l'un des rails, et se tint immobile dans cette position.

L'aiguilleur l'ayant aperçu fit des signes au conducteur; mais le convoi était trop près pour que l'on put arrêter à temps. La locomotive et deux ou trois wagons passèrent sur M. Déville, et lorsqu'on vint près de lui on se trouva en présence d'un spectacle épouvantable.

M. Déville avait été décapité. La tête n'existait plus. Elle avait été réduite en menus lambeaux dispersés dans une étendue de quelques mètres. Le haut des épaules avait été également affreusement brisé. Les débris du corps du suicidé gisaient au milieu d'une large mare de sang. Ces tristes restes furent immédiatement recueillis et transportés à Tours.

Dans les vêtements que M. Déville portait, on a trouvé une somme de 600 francs environ.

Les bagages qu'il avait laissés à l'hôtel où il était descendu ont été transportés au bureau central de police pour y être inventoriés. Là, quantité d'effets renfermés dans un malle semblaient annoncer un voyage de quelque durée.

Un télégramme a été aussitôt adressé à la famille du défunt pour lui annoncer l'horrible catastrophe. M<sup>me</sup> Déville et son fils, que cette affreuse nouvelle a plongés dans la désolation, sont arrivés mardi à Tours.

On ne sait rien encore de positif sur les motifs qui ont porté ce fonctionnaire à mettre fin à ses jours.

Le 20 juin, dit-on, M. Déville avait été mandé à Paris, par M. le directeur général des fonds publics. C'est à son retour de la capitale qu'il s'était arrêté, dimanche, dans notre ville.

Une enquête est commencée; nous en ferons connaître le résultat.

Avant d'être trésorier général de la Vendée, M. Déville avait rempli les fonctions de receveur particulier dans un chef-lieu d'arrondissement du Pas-de-Calais.

La déclaration du décès de M. Jules Déville a été faite à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps. M. Jules Déville était âgé de 50 ans.

Le corps, qui avait été déposé à la gare du chemin de fer d'Orléans, a été transporté hier à Arras, où aura lieu l'inhumation.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

RENNES.

Lundi soir, à sept heures, la rue de Nantes, à Rennes, a été témoin d'un bien triste spectacle. Un artilleur, en état d'ivresse, n'ayant plus que son pantalon pour vêtement, tenait à la main un couteau, dont il se donnait de violents coups à la poitrine et aux épaules. Le malheureux menaçait de son arme quiconque l'approcherait. Il aurait sans doute fini par se tuer sans l'intervention d'un infirmier militaire qui, saisissant par derrière une jambe du forcené, le fit tomber à terre.

On put alors s'emparer de lui et le conduire à la caserne de Guines.

FONTENAY-LE-COMTE.

Le sieur Boissinot, soldat au 137<sup>e</sup> de ligne, s'est donné la mort dans les circonstances suivantes :

Ce militaire, puni de prison, avait eu le soin d'emporter avec lui ses cartouches ainsi que son fusil, sous le prétexte de le nettoyer. Profitant d'un moment où ses camarades, détenus comme lui, se préparaient à sortir pour aller à l'exercice, il chargea rapidement son arme et, s'aidant de son pied, se tira un coup de feu sous le menton. La mort fut instantanée.

Boissinot était à la veille de passer au conseil de guerre, pour détournement d'effets militaires.

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les probabilités des temps pour le mois de juillet :

Apparition probable de bourrasques ou de mouvements orageux (signalés plus tard par le *New-York Herald*) sur l'Irlande ou la Galice, au début des périodes critiques marquées ci-après par un ou plusieurs points d'interrogation, suivant l'importance probable des perturbations, avec dépressions barométriques, grains, orages ou coups de vents, sur la France et sur les pays voisins, aux époques suivantes :

- 1<sup>o</sup> Vers le — « 1<sup>er</sup> (?) 3 » — lunette austral, périgée;
- 2<sup>o</sup> Vers le — « 8 (?) 11 » — neud ou équinoxe ascendant;
- 3<sup>o</sup> Vers le — « 15 (?) 19 » — lunette boreal;
- 4<sup>o</sup> Vers le — « 21 (?) 23, 26 » — neud ou équinoxe descendant;
- 5<sup>o</sup> Vers le — « 28 (?) 31 » — lunette austral, périgée.

Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre, mais principalement sur la zone septentrionale et la zone centrale.

Chaleurs intenses, avec orages violents et grêle probable, surtout pendant les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> périodes. Crues d'eau locales après variations brusques de température. Eclaircies entre et durant les périodes critiques, particulièrement sur la zone méridionale.

Par suite de la déclinaison généralement boreale, moyenne, descendante des planètes, les bourrasques tendront à se rapprocher des hautes latitudes; le temps sera donc relativement assez beau sur la France, notamment sur le Sud-Ouest et le Midi, à part les orages.

Le tribunal de Fontainebleau vient de rendre un arrêt sur une question qui intéresse vivement les pêcheurs. D'après un jugement formellement motivé, la journée du 15 avril ne doit pas être comprise dans la période des deux mois d'interdiction de pêche, période finissant le 14 juin.

Nous ajouterons à ce qui précède un détail personnel. Nous nous trouvions à Paris le 13 juin dernier, dit l'Indépendant de Tours, et nous avons pu voir les bords de la Seine couverts de pêcheurs. Ici, on eût verbalisé.

Nécrologie.

M<sup>me</sup> Marie-Pauline Jamet s'est endormie dans la paix du Seigneur le vendredi 20 juin 1879.

Devant cette tombe encore béante, et qui ne se serait jamais ouverte si Dieu avait jugé à propos d'exaucer les vœux de l'affection et de la reconnaissance, le silence est ce qui convient le mieux à notre profonde douleur et à nos amers regrets. Chacun peut évaluer dans l'intimité de son âme la perte qu'il vient de faire. Il y a, je le sais, des larmes qui coulent dans le secret, des larmes brûlantes, des larmes qui ne s'échappent jamais du cœur sans laisser des traces profondes au siège même de la vie: ce sont

les larmes d'un père, d'une mère, d'un enfant, d'une sœur. Ces larmes sont sacrées; il n'est permis à aucune main humaine de les toucher; Dieu lui-même doit venir pour en tarir la source.

Mais y a des larmes qui veulent être partagées et comprises, et qui ont besoin d'expression pour être soulagées: ce sont les larmes des pauvres et des malheureux. C'est un honneur pour moi d'être leur interprète dans une circonstance si triste, et de bénir en leur nom celle qui fut leur bienfaitrice et les aime comme une mère.

Le caractère particulier de la piété de M<sup>me</sup> Jamet, c'était le zèle et le dévouement. Procurer la gloire de Dieu en faisant le plus de bien possible autour d'elle, tel fut le plan et le but constant de sa vie. Elle regardait comme une obligation et un devoir de faire partie de toutes les bonnes œuvres dont elle entendait parler. Jamais, quand il s'agissait du bien, elle ne trouvait de projets trop hardis; et à ceux qui paraissaient justement inquiets du succès de quelque entreprise charitable, elle répondait d'un ton assuré: « Allez toujours, vous réussirez, Dieu n'est-il pas avec vous! »

Estimant à bon droit que la charité ne consiste pas seulement dans la pièce d'or, mais surtout dans la bonté et la générosité du cœur qui l'offre, elle allait elle-même visiter les malheureux. Elle avait au plus haut degré l'intelligence des besoins du pauvre; aussi avait-elle vite deviné ce qui manquait dans la mansarde, et, suivant la nécessité du moment, elle apportait du pain, de la viande, des remèdes, quelquefois le tout ensemble, quand on manquait de tout. A son jugement, elle ne faisait que payer ses dettes, et quand ses protégés voulaient la remercier, elle les regardait d'un air étonné et leur disait: « Vous vous méprenez, c'est moi qui suis votre obligée. » Que de misères cachées elle a secourues! que de cœurs affligés elle a consolés! que d'âmes lui doivent d'avoir repris courage et d'être rentrées dans la bonne voie!

Ce fut surtout pendant la guerre de 1870 que M<sup>me</sup> Jamet déploya toutes les richesses de son grand cœur, et donna la mesure de son abnégation et de son dévouement. Le sentiment maternel était si fort chez elle, qu'elle ressentait toutes les angoisses des pauvres mères qui avaient leurs fils sur les champs de bataille. Sous l'empire de ce sentiment elle se rendait la nuit à la gare, attendant les convois des blessés, ne songeant jamais à son repos, que quand elle avait par elle-même acquis la certitude que ses chers malades avaient été déposés dans les ambulances, et qu'ils ne manquaient de rien. Le matin, après avoir assisté à la première messe, elle se rendait à sa maison, faisait à la hâte une ample provision de linge, de vin, de tout ce qui peut être utile dans les séjours de la souffrance et de la contagion; et on la voyait, ses compagnes de dévouement rendront témoignage à mon récit parcourant les salles des pestiférés et des agonisants, exhortant les uns, consolant les autres, aidant partout les sœurs infirmières, partout prodiguant les soins les plus maternels. Celui-ci lui demandait de l'assister jusqu'à son dernier soupir, celui-là la priait d'écrire à sa mère. Elle se rendait à tous les désirs, se chargeait de toutes les commissions pour les familles. Elle était tellement connue pour être la providence de tous, que les pauvres mères, à peine arrivées à Saumur, couraient d'un seul trait chez M<sup>me</sup> Jamet pour avoir des nouvelles de leurs enfants. On se souvient encore de la reconnaissance de ce brave militaire, qui, après avoir été guéri et converti à Dieu par sa bienfaitrice, aime mieux se fixer près d'elle que de revoir son pays natal. Il dut probablement à cette circonstance de sa vie de faire une sainte mort.

Comme une flamme qui s'alimente sans cesse à son foyer, le dévouement de M<sup>me</sup> Jamet alla toujours croissant, mais ce fut aux dépens de ses forces physiques. Au mois de septembre 1877, elle fut atteinte d'une maladie sérieuse qui la cloua pendant de longs mois sur son lit, et atteignit le complet épuisement de son corps. On avait toute raison de croire qu'elle était mûre pour le ciel. Mais Dieu voulait purifier son être par un dernier sacrifice, le plus rude, sans contredit, de tous ceux qu'elle eut à offrir. M. Ernest Jamet, après une maladie pendant laquelle il put apprécier tout ce qu'il y avait de profond, de tendre, de dévoué dans le cœur de son épouse, mourut saintement le 26 novembre 1878.

Depuis ce jour, M<sup>me</sup> Jamet ne songea plus

qu'à la mort. Il est vraisemblable qu'elle eut le pressentiment de sa fin prochaine, et qu'elle entreprit sous cette impression son pèlerinage à Rome. Elle fit son Jubilé au centre même de la catholicité, et elle eut le bonheur de communier, avec son fils, de la main du Souverain-Pontife Léon XIII. Dès lors, ses préparatifs pour le ciel étaient terminés. Sentant les premières atteintes de la fièvre qui allait l'emporter, elle se hâta de rentrer en France. Elle n'eut que le temps de revoir la maison paternelle qu'elle aimait tant et où elle était si tendrement chérie, et de faire une visite... hélas! une visite d'adieu, à sa sœur auprès de laquelle elle ne cessa jamais de goûter tous les charmes de la plus sincère et de la plus consolante amitié.

Elle voulut se mettre en route pour Saumur, mais cette fois l'énergie de la maladie l'emporta sur le courage. Après quelques heures de voyage, on dut la descendre de voiture pour la transporter au village de Reignac, où, après avoir reçu les sacrements de la Religion avec une angélique ferveur, elle mourut doucement de la mort des justes, le visage empreint d'une douce et suave majesté.

C'était le vendredi, fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Elle est morte dans la pauvreté et le dénuement, loin de ses nombreux amis, consolée seulement par la présence de sa mère, de son fils et de celle qui lui était si sincèrement unie par tous les liens de l'affection et d'un commun dévouement.

Elle est morte comme elle a vécu, comme elle le désirait sans doute, dans l'abnégation et le sacrifice.

C'est ici le lieu de rappeler le cruel axiome: « L'homme ne meurt pas, il se tue. » M<sup>me</sup> Jamet n'est pas morte, elle s'est tuée; elle s'est tuée au service du bien et des bonnes causes; elle s'est tuée au service des pauvres et des malheureux; elle s'est tuée au service de Dieu. Mais qui ne sait que c'est là le meilleur moyen de vivre dans l'éternité! C'est ce que voulait dire cette parole que nous avons entendue hier auprès de la maison mortuaire: « S'il y a un Paradis, c'est pour cette dame-là! » A. B.

### Faits divers.

**Recette contre les curieux.** — Il n'est pas rare de voir maintenant à nos cérémonies certains individus à mine suspecte, envoyés on ne sait par qui ni pourquoi, et dont l'attitude n'est pas précisément celle de la piété.

Dimanche dernier, dans une église de Versailles, un peu avant que la procession ne se mette en marche, un des messieurs venus pour accompagner le Très-Saint-Sacrement, avisé un de ces importuns. Comment le congédier? Une idée sublime lui vint. Il demanda un cierge au sacristain, et de la meilleure grâce du monde s'en va l'offrir à l'individu. Ebahissement de celui-ci qui passe par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, fait quelques pirouettes et finalement s'esquive.

**L'armée des Zoulous.** — Voici quelques détails nouveaux sur l'armée des Zoulous:

Le roi Cetjijewo, l'adversaire des Anglais, a organisé très-fortement ses noirs sujets pour la lutte qu'ils soutiennent en ce moment. Cetjijewo est dépeint par plusieurs voyageurs comme beaucoup plus intelligent que la plupart des souverains cafres et hottentots de la côte d'Afrique. Prévoyant, depuis la guerre des Ashantees (1870), que les Anglais ne tarderaient pas à l'attaquer également, Cetjijewo a su attirer chez lui des déserteurs allemands qui étaient au service des boers hollandais. Ce sont ces Européens qui ont dressé en grande partie l'armée zouloue, forte de 50,000 hommes, et ils exercent même des commandements. Comme ces organisateurs n'avaient pas de grosses sommes à leur disposition, ils ont dû conserver le costume très-primitif composé de plumes, de peaux de chats et de singes, des guerriers confiés à leur garde.

L'ancien armement, dont la zagaie est la principale pièce, est également restée en vigueur, sauf chez la garde royale, qui est pourvue d'excellents fusils à tir rapide. Cette garde se distingue des autres troupes par une aigrette de plumes que les hommes portent dans les cheveux au-dessus de l'oreille gauche. Elle compte 12,000 hommes. Le

reste de l'armée est organisé d'après le modèle de la landwehr allemande et soumis à de nombreuses inspections.

L'instinct militaire paraît tellement développé chez les Zoulous, qu'ils négligent leurs travaux champêtres pour s'exercer au maniement de la zagaie et de la massue. Il faudra de grands efforts aux Anglais pour vaincre ces adversaires, et le talent extraordinaire attribué au nouveau commandant, sir Garnet Wolseley, ne sera pas superflu pour atteindre le résultat désiré.

**La vitesse des chevaux de course.** — A l'occasion du grand prix de Paris, on a cité quelques-unes des vitesses les plus considérables atteintes par des chevaux de course. La course la plus rapide a été donnée au derby d'Epsom en 1861, par le cheval Kettledrum qui parcourut un mille et demi, soit 2,413 mètres, en 2 minutes 43 secondes. Cela donne la vitesse énorme de 14<sup>m</sup> 30 par seconde.

Or, il est à remarquer que cette vitesse qui est considérable pour un cheval devient peu de chose quand on la compare à celle d'un train de chemin de fer. Un cheval de course ne peut courir que pendant quelques minutes; en supposant que le cheval dont nous venons de parler eût conservé son allure pendant une heure, il n'eût pu faire que 53 kilomètres. Or, cette vitesse est tous les jours dépassée et de beaucoup par nos trains de chemins de fer.

**Le confort américain.** — Un nouveau progrès vient d'être introduit dans les grandes lignes de chemins de fer du Canada. On avait déjà les salons et les wagons-dortoirs, on vient d'y ajouter les *dinings cars*, wagons où les voyageurs trouvent leur dîner ou leur souper tout servi, à des prix modérés. Ils sont ainsi dispensés de s'arrêter dans une station intermédiaire pour s'y faire servir, en quelques minutes, au milieu d'une confusion générale, des viandes froides ou des bouillons brûlants.

Voici la carte du souper dans un train du Grand-Trunk Railway, parfaitement servi, de cinq heures à huit heures du soir, et dont le prix est fixé à 3 fr. 75:

Huitres cuites ou au naturel, avec des épices; poulets bouillis, tranches d'ailoyau à la sauce tomate; côtelettes de mouton, jambon, longe de veau aux champignons, gibier suivant la saison; plus des viandes froides, des piments de toute sorte, des légumes et le dessert, qui comprend, outre les fruits, des gâteaux et des glaces. Sur la carte ne figure pas le vin, mais on a le choix entre le thé, le café et le lait glacé.

### SALONS DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Jeudi 26 juin 1879.

A 8 h. 1/2 du soir.

### SOIRÉE ARTISTIQUE

Donnée par

**DANIEL BAC**

Premier Grime du théâtre des Variétés de Paris.

1. *La Lettre du Fusilier Bridet*, de Durandau.
  2. *Le Cirage*, croquis militaire, de Durandau.
  3. *Réponse du Père Bridet à son fils*, de G. Guilhaud.
  4. *La Naufragé* (lecture), poème dramatique, de François Coppée.
  5. *La Garonne*, gasconnade, de G. Nadaud.
  6. *A propos d'un Lapin*, scène de la vie champêtre, de L. de Neuville et Daniel Bac.
  7. *La Bénédiction*, scène dramatique, de François Coppée.
  8. *La Peinture de l'avenir*, conférence humoristique, de Daniel Bac.
- Des physionomies spéciales, des types originaux ont été créés par M. Daniel Bac, pour chaque scène ou monologue composant la soirée.
- Entrées, 1 fr. 50; places réservées, 2 fr.
- Pour les places réservées, s'adresser au concierge de la Mairie.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (sixième article). — Théâtres, par Gérôme. — Exécution de Solovief, par H. V. — Le pays des Zoulous, par R. Bryon. — Le grand festival d'Elbeuf, par F. Bourgeat. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — En Afghanistan, par F. B. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — Le combat naval d'Iquique, par R. Bryon. — *L'art et les Artistes hollandais*, par Henry Havard. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs. GRAVURES: Saint-Petersbourg: exécution de

Solovief, auteur de l'attentat contre le Czar. — M<sup>re</sup> Bataille, évêque d'Amiens, décédé le 9 juin. — M. Coindard, administrateur-délégué de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, décédé le 13 juin. — Le baron Lionel-Nathan de Rothschild, décédé le 3 juin. — Le pays des Zoulous: éclaireurs du corps expéditionnaire de lord Chelmsford; dessins recueillis par un assiéger d'Ekowe. — Le grand festival d'Elbeuf. — Salon de 1879: *La Tournée pastorale*, tableau de M. J. Worms. — La ville d'Iquique au Pérou. — Afghanistan: les lanciers du Bengale traversant une rivière. — *La Nourrice de Titus*, fac-similé d'un dessin de Rembrandt. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**La Société anonyme de construction de Passy** annonce que le coupon n° 4 de ses obligations sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à la caisse de MM. A. de Lorme, Louis et C<sup>o</sup>, banquiers à Paris, 48, passage Saulnier, à raison de 8 fr. 475, impôts déduits.

Le tirage pour l'amortissement des obligations aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet, à deux heures, au siège social.

Les obligations de la Société anonyme de construction de Passy sont demandées en Banque à 257 fr. 50; elles rapportent 43 francs par an, soit 7 0/0 environ, sans compter la prime de remboursement à 300 francs. C'est un placement de tout repos, aussi solide que rémunérateur, et l'on ne doute pas que le coupon semestriel qui va être détaché ne soit très-promptement regagné.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésnière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésnière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de mauque d'appétit, mauvaie digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésnière. LÉON PUYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDARD; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUN 1879.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and four more columns for another set of values. It lists various financial instruments like bonds and stocks.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table of train departures from Saumur to Angers, listing times and types of services (express, omnibus, etc.).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table of train departures from Saumur to Tours, listing times and types of services.

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 46 ANNÉE (1878).

Prix du volume broché 7 fr., cartonné 8 50.

Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus. Et étranger, suivant les conventions postales. On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46e année), mis en vente le 5 décembre 1878.

LES ABBONNEMENTS COURSENT DU 1er JANVIER OU DU 1er JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des premières années du Magasin pittoresque. 1 volume broché 7 fr., cartonné 8 50.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix 15 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE; par M. P. Poitevin, 2 vol. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ NOËL ET DARNAUD.

Par jugement, en date du 23 juin 1879, le tribunal de commerce de Saumur a prononcé d'office la clôture des opérations de la faillite de la société établie à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sous la raison sociale: Noël et Darnaud.

Pour extrait: Le greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MORILLON, ARMAND.

Par jugement, en date du 23 juin 1879, le tribunal de commerce de Saumur a maintenu dans ses fonctions comme syndic définitif de la faillite du sieur Morillon, Armand, marchand épicer et forgeron à Nueil-sous-Pasavant, M. Doussain, expert-comptable à Saumur.

Pour extrait: Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° La FERME DE LA BONDE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 18 hectares.

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

A CÉDER

Une des plus anciennes maisons de commerce de Saumur, pour la fabrication et la vente des VINS MOUSSEUX DE CHAMPAGNE, et la vente des VINS EN PIÈCES.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, rue Dacier, 33.

Distribution et situation propres à un établissement de commerce. S'adresser à M. LAUMONIER.

A LOUER

Le 1er août prochain,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Brecc. S'adresser à M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4. Précédemment occupé par M. Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M. LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RENOUYER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'Inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de 60 francs les 225 litres. CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque gare et renseignements à M. veuve HYP. THOMAS, propriétaire à BEZIERS (Hérault).

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, demande une place comme comptable ou employé dans une maison de commerce ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande une caissière ou un caissier. S'adresser au bureau du journal.

PAS DE BONNE SALADE SANS HUILE D'OLIVE de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit). 1, rue du Lazaret (sur le Port). La Maison accepte des représentants.

Goutte, Gravelle. Neuf guérisons sur dix. SALICYLATE LITHINE SCHLUMBERGER SEUL BREVETÉ. 60 pilules. Flacon 5 fr. prép. par CHEVRIER, Pharm. 21, faubourg Montmartre, Paris. Dépôt à Saumur, phie GABLIN.

L'ARGENT. Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers. PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS. SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE 99, rue Richelieu, 99 PARIS

PALLU FILS PATISSIER-GLACIER

Rue d'Orléans, 22.

ENTREPOT DE GLACE

Gros et Détail.

Abonnement au mois, depuis 50 centimes par jour.

GLACES, SORBETS, ENTREMETS GLACÉS De toutes sortes.

CABAFES FRAPPÉES A 25 CENT.

Librairie E. MILON ET FILS.

Vient de paraître :

PLAN DE LA VILLE DE SAUMUR

Par M. BOFFAY, architecte.

VIENT DE PARAITRE

A la Librairie Aug. BOYER et Co, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.

Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptations des mots appuyées d'exemples; 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts; 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères; 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs;

relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le